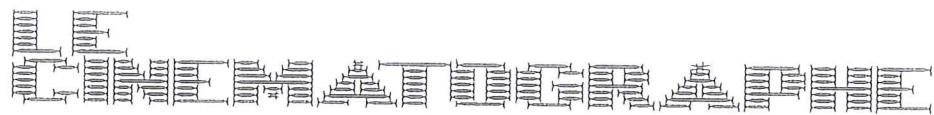




Association de Gestion du Cinématographe



Centre culturel Simone Signoret - 04160 CHATEAU-ARNOUX
Tél : 04 92 64 41 24

ASSEMBLEE

GENERALE

2024

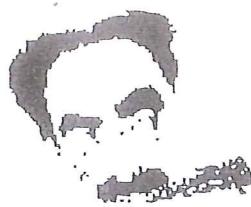
Le 7 juin 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-004-200067437-20251210-31_10122025



Association de Gestion du Cinématographe



Centre culturel Simone Signoret - 04160 CHATEAU-ARNOUX St AUBAN

*A l'attention de Mesdames et Messieurs les Membres de l'A.G.C
Château-Arnoux/Saint-Auban, le 23 mai 2025*

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
& EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMATOGRAPHE
Comptes 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié(e) à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de l'A.G.C le :

SAMEDI 7 JUIN 2025 à 09 H 30
Au Cinématographe de Château-Arnoux St Auban
Centre culturel Simone Signoret
Accueil café dès 09 H 00

Elle sera suivie d'une :

Assemblée Générale extraordinaire à 11 H 15, avec pour ordre du jour la modification et l'actualisation des statuts

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU CR DE L'AG DU 22 JUIN 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

BILAN FINANCIER 2024

RAPPORT MORAL 2024

PROJETS CULTURELS 2025

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES
RENOUVELLEMENT DU

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ELECTION DU BUREAU

ELECTION DU BUREAU

Recevez, Madame, Monsieur, mes amicales salutations.

F. ANDREANI
Président de L'A.G.C.

ASSOCIATION de Gestion du CINÉMATOGRAFHE
A.G.C « LE CINÉMATOGRAFHE »
Centre Culturel "Simone Signoret" - 04160 CHATEAUFARNOUX
Tél : 04 92 64 11 27 Fax : 04 92 64 11 27

TEL : 04.92.64.41.24 - Fax : 04.92.64.22.05
Siret : 240 271 057 00012 REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21 RP-004-200067437-20251210-31 10122025

AGC - REUNIONS DE L'ASSOCIATION 2024

28 FEVRIER : Conseil d'administration portant sur la période de fermeture et le chômage partiel, la communication sur la réouverture.

13 JUIN : Conseil d'administration avec présentation du bilan 2023 par Séverine Robert, expert-comptable cabinet Anseme, point sur les travaux et la réouverture, la prochaine DSP.

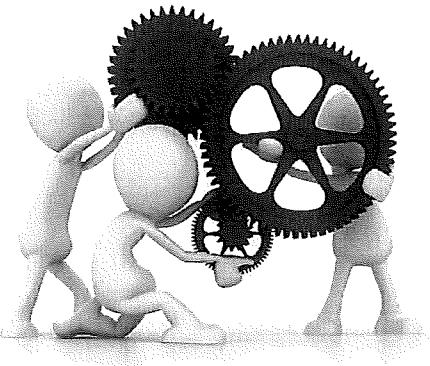
22 JUIN : Assemblée générale présentant les comptes 2023.

08 OCTOBRE : Conseil d'administration avec à l'ordre du jour l'élection du bureau, les salaires, la DSP et les aides financières concernant les travaux.

Courant décembre : Réunion avec Provence Alpes Agglomération pour la candidature à la Délégation de Service Public.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGC – 7 JUIN 2025

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-004-200067437-20251210-31_10122025

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGC – 07 JUIN 2025

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le 1^{er} trimestre 2024 a débuté par une période de fermeture de 9 semaines allant du 11 mars jusqu'au 14 mai. C'est donc dans des locaux d'accueil neufs que nous avons ouvert au public le soir de l'ouverture du festival de Cannes, avec retransmission de cet événement et projection du film de Quentin Dupieux **LE DEUXIEME ACTE**.

Mais avant cela, faisons un petit retour en arrière pour se remémorer la soirée du 8 mars juste avant la fermeture. Nous avons programmé deux films italiens : **BELLISSIMA** de Luchino Visconti & **IL RESTE ENCORE DEMAIN** de Paola Cortellesi en avant-première. Ce fut un moment mémorable. En effet, nous avons fait un complet pour chacun des films. Avec un buffet offert par le comité de jumelage Le Lien que nous remercions pour son partenariat de longue date. Ce fut une très belle fête, c'était comme si le public ne voulait pas nous quitter ! Avant de fermer, nous avons également programmé 7 films en avant-première et organisé le Printemps du Cinématographe !

Le cinéma ouvert 7 jours sur 7 ne ferme jamais. Mais pour mener à bien les travaux, c'était inévitable, vous vous en doutez.

Pendant ces semaines de fermeture, nous avons gardé le lien avec le public grâce à des newsletters, des photos sur l'avancée des travaux comme si vous y étiez !

L'équipe elle, était en chômage partiel. En télétravail pour les uns, en réunion pour les autres ou sur le chantier quand c'était nécessaire.

Un grand merci à Guy, membre du conseil d'administration de l'AGC pour ses compétences mises au service de l'association. Il a assisté aux réunions de chantier et nous a fait partager son expérience de terrain sur la question.

Après quasiment une semaine de nettoyage et de remise en place par l'équipe, nous avons pu enfin rouvrir le cinéma. Fini la poussière, le chantier, c'est dans un hall flambant neuf que nous avons pu accueillir le public.

Je tiens à remercier Provence Alpes Agglomération à l'initiative de ces travaux, les élus, les techniciens sur site et les entreprises qui ont œuvré pour que ce projet aboutisse. Mes remerciements vont également à la commune de Château-Arnoux St Auban pour son soutien lors de la réouverture.

Concrètement, le cinéma a fait peau neuve, le 14 mai, les spectateurs ont découvert :

- Un hall d'entrée agrandi pour patienter à l'abri
- Les SAS des salles 1 et 2 mis aux normes d'accessibilité
- Une vitrine neuve
- Un nouveau bureau pour le personnel administratif
- A l'étage, les techniciens cabine ont des sanitaires (c'est une obligation)
- Un Local d'archives
- Une Nouvelle enseigne posée en façade
- Et des nouveaux caissons d'affiches intérieur et extérieur ont été achetés par nos soins.

Les partenaires

Depuis de nombreuses années, nous avons de multiples financeurs et partenaires que nous tenons à remercier. C'est grâce à cette complémentarité, à ces échanges que nous pouvons proposer à notre public des soirées et projets aussi riches que variés.

Je tiens à les citer et espère n'oublier personne :

- Provence Alpes Agglomération
- La Commune de Château-Arnoux St Auban
- La Région Sud, le Conseil départemental, la DRAC
- L'Alhambra : le pôle régional d'éducation aux images
- Le centre socio-culturel LA MARELLE
- L'association POINT RENCONTRE
- Le comité de jumelage LE LIEN
- L'association ElanC
- La Cistude
- L'entrée des Artistes (expositions de peintures) *que faire alors*
- Les Rendez-Vous d'Agnès
- L'association Enfance et familles d'adoption du 04
- La Maison de protection des familles du 04 et la commune de Château-Arnoux St Auban
- La Médiathèque Louis Joseph & la librairie de Fil en page
- Le théâtre Durance
- Le collège Camille Reymond
- Les écoles IME & crèches du territoire, centres de loisirs et SOS Villages d'enfants
- Le Stand'up
- La boulangerie Les Pains de Jade

A noter : un nouveau rendez-vous a vu le jour avec l'association la Cistude dont la première soirée s'est déroulée le 5 décembre avec le film LE PARI de Baptiste Deturche. Un projet sur le thème de la préservation de la nature en montrant ce qu'elle a de beau pour interpeler encore davantage « le spectateur ».

La fréquentation & la programmation

En 2023, nous comptions 63 388 spectateurs et 55 807 en 2024 soit une baisse de 11 %.

Malgré cette baisse due essentiellement à la période de fermeture, nous avons fermé au bon moment. En effet, la fréquentation au niveau national était très faible (-10% par rapport à 2023 sur le 1^{er} trimestre 2024). Puis avec la sortie du film UN PETIT TRUC EN PLUS en mai, notre fréquentation a été boostée dès la réouverture.

Nous avons bénéficié d'un engouement du public grâce aussi à l'effet renouveau.

Mais nous n'avons pas pu retrouver la fréquentation de 2023. Pour autant, nous restons confiants et forts de propositions.

La parole est donnée à Anaïs pour la programmation.

Les réalisateurs

Nous avons reçu 10 réalisateurs et acteurs cette année sans compter les retransmissions UNIPOP. Avec notamment la soirée d'ouverture de la 26^{ème} édition des Rendez-Vous d'Automne lors de laquelle nous avons reçu Emmanuel Courcol pour son film en avant-première EN FANFARE avec l'Harmonie de Sisteron en avant séance. Nous avons fait salle comble !

Gérard Meylan est venu présenté le film de Robert Guédiguian LA PIE VOLEUSE toujours dans le cadre des Rendez-Vous d'Automne.

(Voir le rapport d'activité détaillé)

Les scolaires

Nous sommes coordinateur départemental des dispositifs nationaux d'éducation aux images avec Collège, Ecole et Maternelle au cinéma ainsi que Toute la lumière sur les SEGPA.

Sur l'année scolaire 2023/2024, nous totalisons plus de 4 540 élèves qui ont participé aux différents dispositifs nationaux, aux séances de Noël et à la Ronde du Ciné (programmation propre à Château-Arnoux). L'année précédente, nous comptions 4 600 élèves (sans période de fermeture). La fréquentation des scolaires est stable et pérenne.

Les dispositifs d'éducation aux images sont gérés par Aurélie à qui je laisse la parole.

A souligner l'engagement d'Isabelle Gendron, conseillère pédagogique pour l'éducation nationale. Elle a mis en place un festival du court-métrage des écoles maternelles et primaires du 04 dont la 1^{ère} édition a eu lieu le 13 juin 2024 au Cinématographe. C'est plus de 19 classes qui se sont inscrites à ce festival. Nous comptions environ 180 élèves salle Chaplin. Avec 19 courts-métrages en stop motion (technique d'animation), un thème libre, les élèves ont pu voir leur réalisation sur grand écran avec dress code festival, photocall et jury et remise des prix.

Une initiative pédagogique couronnée de succès qu'il convient de mettre en lumière.

Les films en avant-première

61 films ont été présentés en avant-première cette année et 41 en 2023. Des films dits commerciaux comme MOI MOCHE ET MECHANT 4 ou art et essai comme BORGO et ce, afin de satisfaire à tous les publics.

Les économies

Globalement nous avons fait des économies sur la consommation électrique, elle s'explique par la période de fermeture mais également par le changement de fournisseur d'énergie et en fin d'année par l'acquisition d'un projecteur laser qui consomme 3 fois moins qu'un appareil Xénon. Nous avions déjà un appareil laser salle 1 (en rétrofit) depuis décembre 2022, ce qui contribue également à diminuer la consommation électrique.

On observe une baisse des charges salariales liée à la fermeture et aux aides financières reçues (sur la perte d'exploitation avec P2A et l'activité partielle).

Vous verrez plus en détail le bilan financier avec Séverine Robert, notre expert-comptable.

L'équipe

Pour ceux qui ne connaissent pas notre fonctionnement, nous sommes une équipe de 5 salariés dont 3 ont 27 ans d'ancienneté : Régis et Ludovic pour la cabine et l'accueil caisse. Moi-même pour l'administratif. L'équipe s'est enrichie de 2 recrues au départ en retraite de Jean-Paul et Jimi : Anaïs pour la programmation et la médiation en 2021 (contrat aidé par la Région Sud) et Aurélie, assistante administrative et technicienne cabine en 2022.

Je tiens à saluer leur travail et leur implication à tous les 4.

A noter : en novembre 2023, nous avions accueilli Solène, volontaire en service civique dont le contrat s'est achevé en juillet 2024. Depuis, elle a été embauchée dans un cinéma à Nîmes et s'épanouit dans son nouveau travail.

...et je donne la parole à Régis et Ludovic...

Pour conclure sur 2024, grâce aux travaux réalisés et quasiment achevés à ce jour, nous allons proposer de nouvelles actions, unir à nouveau nos différentes structures pour que notre centre culturel poursuive son travail de médiation et que le carrefour des cultures soit accessible au plus grand nombre grâce à ce complexe flambant neuf.

Et je vous rappelle que la médiathèque ouvrira ses portes le samedi 28 juin à 09 H 30.

Je vous remercie de votre attention.

L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE DETAILLEE

2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-004-200067437-20251210-31_10122025

ACTIVITÉ 2024

DATE	TYPE D'ÉVÉNEMENT	FILM	PATENNAIR	DIVERS
01-janv-24	AVP Classique	IRIS ET LES HOMMES de Caroline Vignal		
04-janv-24	CINE PTIT DEJ FAMILLE	SIROCCO ET LE ROYAUME.. De Benoît Chieus	La Marelle	
	CINE PTIT DEJ FAMILLE	WONKA de Paul King	La Marelle	
	CINE PTIT DEJ FAMILLE	IRIS ET LES HOMMES de Caroline Vignal		
Semaine du 05 janv	Echo au TD		Echo à la pièce présentée au TD, Il tango della capinere.	
11-janv-24	UNIPOP	LA CHIMÈRE de Alice Rohrwacher		Conf "la famille japonaise, de Ozu à Kore-Eda"
16-janv-24	AVP Coup de cœur	L'INNOCENCE de H. Kore-Eda		
Du 17 au 23 janv	24 FESTIVAL CINEMA TELLERAMA	PAUVRES CREATURES de Yorgos Lanthimos		
		LE REGNE ANIMAL de Thomas Cailley		
		LE PROCES GOLDMAN de Cédric Kahn		
		LE CIEL ROUGE de Christian Petzold		
		CHIEN DE LA CASSE de Jean-Baptiste Durand		Retransmission en direct avec le réalisateur et Raphaël Quenard
		YANNICK de Quentin Dupieux		
		THE QUIET GIRL de Colm Tóibín		
		ANATOMIE D'UNE CHUTE de Justine Triet		
21-janv-24	AVP Classique	DAAAAAAAU ! De Quentin Dupieux		AVP dans le cadre du festival TELLERAMA + Retransmission en direct d'une rencontre avec le réal et Jo!
18-janv-24	OPERA-BALLET	LA PERICHOLE de Jacques Höffebach	FRA CINÉMA	
28-janv-24	AVP Classique	LE DERNIER JAGUAR de Gilles de Maistre		
29-janv-24	SEANCE REPERTOIRE	LE KID de Charles Chaplin		
30-janv-24	RDV DU MARDI	THE SURVIVAL OF KINDNESS de Rolf de Heer		
		LES COLONS de Felipe Galvez		
03-févr-24	CINE GOUTER	LEO, LA FABULEUSE HISTOIRE DE L. DE VINCI de P. L. Grahon	Le Stand'Up	
03-févr-24	CINE DEBAT	LES ALGUES VERTES de Pierre Jolivet	La Cistude	
04-févr-24	AVP Classique	LE ROYAUME DE KENSUKE de Neil Boyle et Kirk Hendry		Intervenants : directeur Off français biodiversité (04), Georges Olivari hydrobiologiste et Daniel Madel
	AVP Classique	CHIEN ET CHAT de Reem Kherici		
11-févr-24	AVP Classique	MAISON DE RETRAITE 2 de Claude Zidi		
12-févr-24	UNIPOP HISTOIRE	LA ZONE D'INTERET de Jonathan Glazer		Conf "les officiers nazis et la Shoah par Nicolas Patin, historien
13-févr-24	AVP Classique	BOB MARLEY ONE LOVE de Reinaldo Marcus Green		
15-févr-24	OPERA-BALLET	GUILIO CESARE	FRA CINÉMA	
27-févr-24	AVP Classique	DUNE 2 de Denis Villeneuve + DUNE 1		Marathon
29-févr-24	CINE PTIT DEJ FAMILLE	LE ROYAUME DE KENSUKE de Neil Boyle et Kirk Hendry		
	CINE PTIT DEJ FAMILLE	DUNE 2 de Denis Villeneuve		
	CINE PTIT DEJ FAMILLE	COCORICO de Julien Hervé		
02-mars-24	AVP Classique	ET PLUS SI AFFINITES de W. Méance & O. Ducray		
03-mars-24	AVP Classique	PAS DE VAGUES de Teddy Lussi-Modeste		

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

05-mars-24	AVP Classique	LA NOUVELLE FEMME de Léa Todorov	
Du 06 au 10 mars 24	PRINTPS DU CINEMATOGRAPHE	5 € LA SEANCE AVANT LA FERMETURE	
07-mars-24	AVP Classique	QUITTER LA NUIT de Delphine Girard	
08-mars-24	Soirée Italie	BELLISSIMA de Luchino Visconti	Buffet offert par LE LIEN
09-mars-24	AVP Classique	SOIRÉE ITALIE AVP Classique	IL RESTE ENCORE DEMAIN de Paola Cortellesi
09 mars 24	AVP Classique	SCANDALEUSEMENT VOTRE de Thea Sharrock	
10 mars 24	AVP Classique	NOUS, LES LEROY de Florent Bernard	
14-mai-24	Ouverture CANNES	BORGO de Stéphane Demoustier	Réouverture ciné après travaux.
23-mai-24	Opera Ballets	Le deuxième Acte	
27-mai-24	TLS_04	Don quichotte	Fra Cinéma
27-mai-24	TLS_04	La petite bande	Opéra
28-mai-24	CAC	Restitution Ateliers CMS	Alhambra
30-mai-24	Opera Ballets	Le Havre	Après midi
30-mai-24	RONDE du ciné	Don quichotte	Alhambra
04-juin-24	Scolaire sur demande	Les Grandes vacances de Cow-boy...	Matin + Atelier Graphinéma
06-juin-24	RONDE du ciné	Hugo Cabret	
06-juin-24	Opera Ballets	Dounia et la princesse d'Alep	
06-juin-24	Opera Ballets	Lakme	Fra Cinéma
06-juin-24	Soirée débat	Moi Capitaine	rencontre
07-juin-24	Soirée débat avec Réel	Dissidente	Lutte contre les discriminations + Buffet
10-juin-24	RONDE du ciné	Dounia et la princesse d'Alep	Réal : Pier-Philip Chevigny
11-juin-24	EEC	Vacances de Mr Hulot	Graphinéma
12-juin-24	Formations pour scolaires		
13-juin-24	Opera Ballets		DAAC Le Pôle
13-juin-24	festival scolaire	La fille mal gardée	Animez-vous
15-juin-24	Location de salle	Cms des écoles	Fra Cinéma
16-juin-24	AVP Classique		Isabelle G
20-juin-24	cine p'tit déj	Vice Versa 2	monter dossier drac + intervenant pour l'an prochain?
		Vice Versa 2	Elian'C
		Les Vieux	
22-juin-24	AG de l'AGC		des retraités
25-juin-24	RDV d'Agnes		et adhérents
27-juin-24	cine p'tit déj		d'agnes
		La petite vadrouille	La Marelle
28-juin-24	Soirée débat + Réal/acteur		Ecrans du Sud
07-juil-24	AVP Classique		Réal Karim Dridi + Productrice Emma Soisson
08-juil-24	AVP Classique		
09-juil-24	AVP Classique		

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

16-juil-24	AVP Classique	Twisters		
	AVP Classique	Twisters		
18-juil-24	cine p'tit déj	MM/M4	La Marelle	
	cine p'tit déj	Monte-Cristo	La Marelle	
	cine p'tit déj	Vice-versa 2	La Marelle	
22-juil-24	AVP Classique	Garfield ; heros malgré lui	La Marelle	Tombola avec Solène
31-juil-24	AVP Classique	Billy, le hamster cowboy		festival KMBO
02-août-24	AVP Classique	Trap		VOSTI Tombola
	AVP Classique	Trap		VF Tombola
29-août-24	cine p'tit déj	Garfield ; heros malgré lui		
29-août-24	cine p'tit déj	Largo winch		
29-août-24	cine p'tit déj	Super papa		
31-août-24	AVP Classique	Billy, le hamster cowboy		Festival KMBO
01-sept-24	Rétro Pagnol	Marius	ADRC	
03-sept-24	Rétro Pagnol	Marius	ADRC	
05-sept-24	cine p'tit déj	Emilia Perez		
06-sept-24	AVP Classique	beetlejuice	VO	
06-sept-24	AVP Classique	beetlejuice	VF	
08-sept-24	AVP Classique	beetlejuice	VF	
08-sept-24	AVP Classique	beetlejuice	VO	
08-sept-24	Rétro Pagnol	Fanny	ADRC	
09-sept-24	CC Surprise AFCAE	All we imagine as light	AFCAE	
10-sept-24	Rétro Pagnol	Fanny	ADRC	
12-sept-24	UNIPOP	Les graines du figuier sauvage		
13-sept-24	SPECTACLE RETRANSMISSION	Inoxtag KAIZEN		
15-sept-24	Rétro Pagnol	César	ADRC	
16-sept-24	UNIPOP	L'histoire de Souleyman		
17-sept-24	Soirée débat	Enfance famille d'adoption		
17-sept-24	Rétro Pagnol	César	ADRC	
19-sept-24	Play it again	The Party		
19-sept-24	Comédie Française	Cyrano		
19-sept-24	UNIPOP	Ozon / Quand vient l'automne		
21-sept-24	Play it again	The Party		
21-sept-24	Play it again	Alice Guy		
22-sept-24	Rétro Pagnol	La femme du boulanger	ADRC	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

22-sept-24	Play it again	Alice Guy
22-sept-24	Comedie Française	Cyrano
23-sept-24	Play it again	Alice Guy
23-sept-24	Play it again	Alice Guy
23-sept-24	Play it again	The Party
24-sept-24	Play it again	The Party
24-sept-24	Rétro Pagnol	La femme du boulanger
25-sept-24	Play it again	Le Cirque
26-sept-24	UNIPOP	Moi aussi / Julie se tait
28-sept-24	Play it again	Le Cirque
29-sept-24	AVP Classique	Le Robot sauvage
29-sept-24	AVP Classique	Le Robot sauvage
29-sept-24	Soirée débat + Réal/acteur	A son image
29-sept-24	Rétro Pagnol	Angélie
30-sept-24	UNIPOP	Louise Violet
01-oct-24	AVP Classique	c'est le monde à l'envers
05-oct-24	AVP Classique	Miséricorde
06-oct-24	AVP Classique	Le Robot sauvage
06-oct-24	AVP Classique	Le Robot sauvage
06-oct-24	Rétro Pagnol	Le Schpountz
08-oct-24	Rétro Pagnol	Le Schpountz
12-oct-24	AVP Classique	Le Royaume
13-oct-24	AVP Classique	Transformers, le commencement
13-oct-24	AVP avec 2quipe et Visio	L'Amour Ouf
13-oct-24	Rétro Pagnol	Regain
15-oct-24	Rétro Pagnol	Regain
17-oct-24	UNIPOP	Niki
18-oct-24	AVP avec real	En fanfare - E.Courcol
19-oct-24	AVP Classique	Vingt Dieux
20-oct-24	AVP Classique	Slocum et moi
20-oct-24	AVP Classique	La vallée des fous
21-oct-24	UNIPOP	La plus précieuse des marchandises
23-oct-24	Rétro Pagnol	lofroi
24-oct-24	AVP Classique	Young hearts
25-oct-24	AVP avec acteur	La pie Voleuse

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

26-oct-24	AVP Classique	Jouer avec le feu		
27-oct-24	AVP Classique	Mikado		
27-oct-24	AVP avec réal	A Bicyclette	Mletuz	Cinémanimé
29-oct-24	Atelier enfant	Sauvages		
29-oct-24	Rétro Pagnol	La Fille du Puisatier		
30-oct-24	AVP avec débat/asso	Une part manquante	EFA	
31-oct-24	Atelier enfant	Maya donne moi un titre		Cinémanimé
31-oct-24	UNIPOP	Au boulot		
31-oct-24	Halloween	Beetlejuice		
31-oct-24	Halloween	Mon petit Halloween		
31-oct-24	Halloween	Smile 2		
01-nov-24	AVP Classique	Louise Violet		
05-nov-24	Rétro Pagnol	Topaze		
05-nov-24	Soirée débat	Douce France	commune de	
07-nov-24	MAC	Komaneko le petit chat curieux		
10-nov-24	AVP Classique	Gladiator 2 vost		
10-nov-24	AVP Classique	Gladiator 2 vf		
10-nov-24	Opera Ballets	Le Lac de Cygnes		
11-nov-24	AVP Classique	Gladiator 2 vf		
11-nov-24	AVP Classique	Gladiator 2 vf		
12-nov-24	Scolaire (sur demande)	Ni Chaine ni maître		
17-nov-24	AVP avec équipe et Visio	Sarah Bernhardt, la divine	Journée europ	Ciné-débat / Scolaire autour du consentement collège
18-nov-24	Soirée débat	DALVA		
22-nov-24	CAC	Couleur de peau miel / Jung	Médiathéq	Librairie de fil en page et Médiathèq
22-nov-24	Soirée débat + Réal/acteur	Couleur de peau miel / Jung		
24-nov-24	AVP Classique	Wicked		
26-nov-24	RONDE du ciné	PAT & MAT		
01-déc-24	AVP Classique	Leurs enfants après eux		
03-déc-24	RONDE du ciné	LE Royaume de Kensuké	3 salles	
03-déc-25	Soirée débat	DALVA		Ciné-débat / Scolaire autour du consentement collège
05-déc-24	Soirée Cistude	LE PARI	LA CISTUDE	Avec Roger Isard
05-déc-24	EFC	Ma vie de courgette		
13-déc-24	SPECTACLE RETRANSMISSION	Vingt dieux		comté
16-déc-24	RONDE du ciné	Le grand noel des animaux		comté
16-déc-24	SPECTACLE RETRANSMISSION	Vingt dieux		comté

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalegalite.com

17-déc-24	RONDE du ciné	Le grand noel des animaux	?	
17-déc-24	Noel Mairie écoles	Vaiiana 2		
19-déc-24	Scolaire (sur demande)	Lee Miller	Lycée PGDG	
19-déc-24	RONDE du ciné	Marcel le père Noël et le petit livreur		
22-déc-24	AVP Classique	Sonic 3		

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

LES CHIFFRES

LES FINANCES



BILAN 2024



GESTION DU CINEMATOGRAPHE

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

GESTION DU CINEMATOGRAPHE

Centre culturel Simone Sign

Tél : 04 92 64 41 24

RN 96

04160 CHATEAU ARNOUX

Prestations vendues

- Séance de cinéma -14.31% (-48 203€) Fermeture du cinéma du 10/03/2024 au 15/05/2024, soit 9 semaines représentant 17.30 % d'une année complète.

La location des films représente en moyenne 46.21% du prix vente du billet

- Autres produits (publicité, location salle, redevances de programmation...) -34% (-11 893 €)



Ventes de marchandises

Confiserie

La baisse du chiffre d'affaires confiserie -12.50% est moins importante comparée au ratio de fermeture du cinéma

La marge constatée est de 58.58% contre 60.49% en 2023



Ressources associatives

Subventions accordées :

- Provence Alpes Agglo : 25 254.36 aide liée à la fermeture du cinéma
- Segpa/Drac : 29 888.89 € (en 2023 : 9000€)
Projet Segpa, département du 05 et maternelle en supplément par rapport à l'année dernière
- Art et essais : 20 527 € (en 2023 : 20844 €)



Produits d'exploitation

Sur cet exercice, il est à noter le versement de la TSA par le CNC pour un montant de 49 474€ venant financer les dépenses déjà engagées d'entretien et réparation du matériel de projection.



Charges externes (Détail)

	2024	2023	Évolution	
Fournitures consommables	23 679 €	35 481 €	-11 802 €	-33,3%
Locations, Charges locatives	1 068 €	1 068 €	0 €	0%
Entretien, Réparations	27 596 €	26 368 €	+1 228 €	+4,7%
Primes d'assurance	5 817 €	4 732 €	+1 085 €	+22,9%
Intermédiaires et honoraires	10 590 €	10 600 €	-10 €	-0,1%
Informations et communications	12 107 €	6 579 €	+5 528 €	+84%
Transports	98 €	420 €	-322 €	-76,7%
Déplacements, Réception	8 651 €	7 680 €	+971 €	+12,6%
Frais postaux, Télécom.	2 818 €	4 206 €	-1 388 €	-33%
Frais bancaires	2 698 €	3 661 €	-963 €	-26,3%
Autres services extérieurs	2 728 €	3 750 €	-1 022 €	-27,2%
TOTAL	97 850 €	104 545 €	-6 695 €	-6,4%

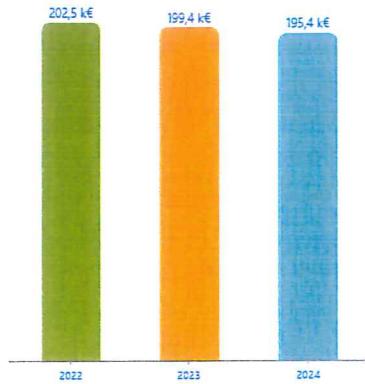
Charges de personnel

L'indemnité de l'activité partielle pendant la fermeture du cinéma, s'est élevée à 8 221 € Ramenant le coût de la masse salariale de 195 398 à 187 177 €, soit une baisse de 6.10 %

2024
195 398 €
40,23% Produits

2023
199 352 €
38,75% Produits

-3 954 €



-2%

Produits
d'exploitation : -4%

Compte de résultat

	2024	2023	Évolution
Ressources associatives	103 410 €	62 018 €	+66,7%
Chiffre d'affaires	382 237 €	452 398 €	-15,5%
Transferts de charges	8 221 €	0 €	
Reprises sur provisions	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	113 €	14 €	
Total des produits d'exploitation	493 981 €	514 430 €	-4%
Achats consommés	162 616 €	202 713 €	-19,8%
Autres achats et charges externes	97 850 €	104 545 €	-6,4%
Aides financières	0 €	0 €	
Impôts et taxes	1 989 €	2 215 €	-10,2%
Charges de personnel	195 398 €	199 352 €	-2%
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	25 201 €	24 298 €	+3,7%
Dotations aux provisions	306 €	0 €	
Autres charges d'exploitation	27 265 €	27 288 €	-0,1%
Total des charges d'exploitation	510 625 €	560 410 €	-8,9%
Résultat d'exploitation	-16 644 €	-45 980 €	-63,8%
Résultat financier	1 128 €	2 069 €	-45,5%
Résultat courant	-15 517 €	-43 911 €	-64,7%
Résultat exceptionnel	57 371 €	16 547 €	+246,7%
Résultat de l'exercice	41 855 €	-27 364 €	

8

Bilan au 31/12/2024

	ACTIF 312 095 €	PASSIF 312 095 €	
IMMobilisations	73 057 €	74 134 €	FONDS PROPRES
CRÉANCES USAGERS STOCKS	20 118 €	16 191 €	DETTES FINANCIÈRES
AUTRES CRÉANCES	82 767 €	83 700 €	ACOMPTEs REÇUS
TRÉSORERIE	133 042 €	75 850 €	DETTEs FOURNISSEURS
		62 220 €	AUTREs DETTEs
			FONDS DE ROULEMENT 17 268 €
			EXCÉDENT EN F.R. 115 774 €
			TRÉSORERIE 133 042 €

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité.

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport sur la situation financière approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT DE 41 854.84 €
EN REPORT A NOUVEAU

RAPPORT MORAL

2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-004-200067437-20251210-31_10122025

RAPPORT MORAL

Chers amis du cinéma,

C'est avec un sentiment mêlé de vigilance et de détermination que je vous présente ce rapport moral pour l'année 2024. Cette année a été marquée par des dynamiques contrastées, tant au niveau local avec les travaux qu'au niveau national et international, qui influencent directement l'activité de notre cinéma.

Le premier constat que je souhaite partager est celui d'une baisse de la fréquentation sur l'ensemble du territoire.

185 millions pour un parc de 230 millions.

Malgré une programmation éclectique et une volonté constante d'attirer des publics variés avec différents types d'animation, nous n'avons pas échappé à cette tendance. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : un calendrier de sorties moins porteur, des habitudes de consommation culturelle qui continuent d'évoluer (on constate que la séance de 21h00 s'est fortement écroulée).

À la suite de la Covid, les grèves hollywoodiennes ont créé une pénurie très forte de films qui sortent sur les écrans européens. On a pu mesurer à cette occasion, la forte dépendance que nous avons au cinéma américain.

Fort heureusement, l'année 2024 a également été marquée par une très bonne santé du cinéma français, tant sur le plan commercial que du côté de la production « art et essai » comme vous avez pu le voir avec la projection de ces 5 bandes-annonces. De nombreux films hexagonaux ont trouvé leur public, mêlant grands récits populaires et œuvres plus intimistes. Le cinéma français, dans toute sa pluralité, reste un pilier central de notre programmation et un vecteur essentiel de lien avec nos publics. Même s'il constitue aussi un rempart face à l'uniformisation de l'offre cinématographique, le cinéma français a un besoin indispensable du cinéma américain pour vivre et pour exister.

Le Pass Culture : un allié précieux en voie de disparition

Parmi les leviers qui ont permis ces dernières années de maintenir le lien entre les jeunes et les salles de cinéma, le Pass Culture s'est imposé comme un outil efficace et structurant. Ce dispositif, qui permettait aux jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier d'un crédit culturel, a représenté une bouffée d'oxygène pour les cinémas indépendants, et tout particulièrement pour les exploitations en milieu rural comme la nôtre.

Grâce au Pass Culture, de nombreux adolescents ont eu la possibilité de découvrir des films sans contrainte budgétaire. Il a aussi permis de valoriser les actions de médiation que nous menons tout au long de l'année : séances scolaires, ateliers d'éducation à l'image

C'est pourquoi la remise en question - voire l'abandon progressif - du Pass Culture dans sa forme actuelle représente une véritable menace. Elle risque d'aggraver la fracture culturelle entre les territoires, et d'affaiblir durablement le lien entre les jeunes générations et les salles de cinéma. Pour un cinéma associatif rural, cela signifie non seulement une perte de recettes, mais surtout un affaiblissement de notre mission de transmission et de démocratisation culturelle.

L'année 2025 s'annonce, au moins pour le premier semestre, encore plus morose. Au point que certains de nos confrères, et ils sont nombreux, sont dans une situation financière préoccupante voire dramatique. Il faut espérer que dès le mois de juillet, de "grosses sorties" viennent renflouer les caisses car si ce n'était pas le cas, nous risquerions d'entrer dans une zone de fortes turbulences.

Dans ce contexte morose, nous avons assisté à Cannes au discours du nouveau président du Centre national du cinéma (CNC) qui a été reçu avec un réel enthousiasme par notre profession. Son intervention, à la fois sincère et engagée, a réaffirmé l'importance essentielle des dispositifs scolaires liés au cinéma, en particulier dans les territoires comme le nôtre, où ces actions sont souvent la première porte d'entrée vers la salle obscure pour de nombreux jeunes.

Avec une émotion palpable, il a partagé un souvenir personnel fondateur : sa propre découverte du cinéma lors d'une sortie scolaire dans une salle art et essai à Montpellier, pour voir un documentaire de Nicolas Philibert. Ce moment décisif a éveillé chez lui un désir de cinéma qui ne l'a jamais quitté. En évoquant ce souvenir, il a rappelé combien les dispositifs tels que "École et cinéma", "Collège au cinéma" ou "Lycéens et apprentis au cinéma" jouent un rôle décisif dans la construction d'un regard sensible et curieux chez les jeunes spectateurs.

Il a également exprimé sa volonté ferme de non seulement préserver ces dispositifs, mais aussi de les renforcer et de les amplifier dans les années à venir. Pour notre association, qui travaille main dans la main avec le collège Camille Raymond, ce soutien affirmé du CNC est un signal fort et rassurant, qui redonne de l'élan à nos engagements quotidiens pour l'éducation à l'image et le partage de la culture cinématographique.

Pour conclure

Je veux saluer ici l'engagement de toute l'équipe, qui a connu des moments difficiles, voire très difficiles et qui a su faire corps et preuve de solidarité.

Merci aux partenaires institutionnels et culturels qui rendent possible notre action au quotidien. L'ensemble du conseil d'administration de l'AGC pour son implication.

Nous continuerons de défendre une vision du cinéma ouverte, exigeante et accessible à tous. Nos salles ne sont pas seulement des lieux de projection, mais des lieux de vie, de débats, de rencontres.

Plus que jamais, notre cinéma a besoin de votre soutien, de votre fidélité et de votre enthousiasme pour continuer à jouer pleinement son rôle dans la vie culturelle de notre territoire.

Vive le cinéma, dans toutes ses formes et dans toute sa diversité.

F. ANDREANI,

Président de l'AGC

PROJETS CULTURELS 2025 – 2026



PROJETS CULTURELS 2025-2026

Seront reconduits avec votre accord :

HORS CINEMA

- Diffusion d'opéras/ballets
- Retransmission de concerts
- Diverses conférences
- Développement de l'activité location de salles

- Ronde du Ciné : programmation en direction des écoles maternelles et primaires avec projections et ateliers discussions
- Ecole collège et maternelle au cinéma (dispositifs nationaux) pour le 04 & le 05
- Partenariat avec le collège Camille Reymond pour la liaison entre les classes de CM2 & 6^{ème}/5^{ème} et projets périscolaires d'un atelier cinéma.
- Toute la lumière sur les SEGPA, dispositif national d'éducation à l'image
- Dispositif national EAC (Education Artistique et Culturelle du ministère de la culture)
- Rendez-vous d'Automne (27^{ème} édition)
- Poursuite de la programmation de films de répertoire
- Rendez-vous du mardi
- Ciné Ptit déj – Ciné goûter (avec le centre social La Marelle)
- Soirées à thème
- Venue de réalisateurs
- Projet avec le collège Camille Reymond, ateliers pédagogiques
- Semaine Télérama/AFCAE, Fête du cinéma et Printemps du cinéma, Journée Européenne du cinéma Art et Essai
- Conférences et cinéma : université populaire UNIPOP (abonnement au cinéma Jean Eustache de Pessac, retransmissions sur une sélection « histoire et sciences humaines » et « Art, littérature et cinéma » 10 séances sur l'année
- Semaine du Cinéma Italien (collaboration avec le LIEN)
- Mise en place d'ateliers pédagogiques notamment avec la médiathèque Louis Joseph avec un outil de médiation LE GRAPHINEMA (conception d'affiches), jeu PAUSE PHOTO PROSE. Ces outils seront également proposés aux écoles par Anaïs, médiatrice chargée du développement des publics.
- Soirées sur le thème de la biodiversité, la préservation de la nature et l'environnement avec l'association La Cistude
- Partenariat avec le théâtre Durance sur des soirées Rebond
- Partenariat avec le salon du livre (Château-Arnoux)
- Les Rendez-Vous d'Agnès
- Le festival du court-métrage des écoles maternelles et primaires du département pour la 3^{ème} édition.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant nos statuts, les membres du Conseil d'Administration sont renouvelables par tiers chaque année. Les sortants sont choisis suivant l'ordre alphabétique et peuvent se représenter.

Les administrateurs sortants sont :

- POUPENEY Brigitte
- RAOUS Dominique
- SAYAGH Brigitte
- STAELENS Danielle
- ANDREANI Jimi

CANDIDATURES :

Qui souhaite se présenter ?

DRIF Yamina

FIN DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE bilan 2024
L'Election des membres du bureau sera organisée ultérieurement

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Portant sur la modification et l'actualisation
des STATUTS



STATUTS DE L'A.G.C.

(septième édition, annule et remplace l'édition du 25 novembre 1998)

Article 1:

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre:

"ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CINEMATOGRAPHE"
(A.G.C.)

=====

Article 2:

Cette association a pour but d'assurer la gestion et l'animation culturelle du complexe cinématographique "LE CINEMATOGRAPHE", comptant trois salles et situé au sein du Centre Culturel "Simone Signoret", Route Nationale à Château-Arnoux, et celle du Cinéma le "BOURGUET", place du Bourguet Forcalquier.

Article 3:

Le siège social est fixé au "CINEMATOGRAPHE", Route Nationale 96, 04160 Château-Arnoux.
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration. La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4:

L'Association se compose des membres fondateurs, des personnes morales et physiques intéressées par l'activité cinématographique.

Article 5:

Radiation.

La qualité de membre fondateur se perd par:

1. la démission,
2. le décès.

Article 6:

Les ressources de l'association comprennent:

- les subventions de l'Etat, du Département, de la Région, du District et des communes ainsi que toute subvention publique et privée.
- les prix des prestations fournies par l'Association.
- les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association.
- Les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel.
- Et toute autre activité connexe se rapportant à l'objet social.

Article 7:

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et une comptabilité commerciale et matière.

Article 8:

L'Assemblée Générale est constituée par la réunion de tous les membres de l'Association. Tout membre de l'Association qui ne peut être présent à l'Assemblée Générale, peut s'y faire représenter par un autre membre auquel il donne mandat écrit et express à cet effet. Chaque membre présent ne peut avoir plus d'un mandat. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés sauf dans les cas prévus à l'article 9.

Article 9:

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés dans les cas suivants:

- modification des statuts,
- modification du règlement intérieur,
- dissolution de l'Association.

Les votes ont lieu à main levée, sauf dans le cas où un membre de l'Association demande le vote à bulletin secret.

Article 10:

L'Assemblée Générale se réunit en assemblée ordinaire une fois par an à la date fixée par le Président.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations, il est fixé par le Conseil d'Administration.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 11:

L' Assemblée Générale:

- Adopte ou modifie le procès verbal de l'Assemblée Générale précédente,
- entend les rapports moral, d'activité et financier, les discute, les adopte ou les modifie,
- fixe les objectifs de l'Association pour l'année en cours,
- vote le budget,
- procède à la modification des statuts et du règlement intérieur,
- renouvelle chaque année les membres sortants du Conseil d'Administration,
- délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour ou déposées sur le bureau avant la séance.

Article 12:

Assemblée Générale extraordinaire.

Si besoin est ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Elle peut décider de la dissolution de l'Association.

Article 13:

Dissolution.

En cas de dissolution forcée par les deux tiers au moins des membres de l'Assemblée Générale, un liquidateur est nommé par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Article 14:

Le Conseil d'Administration administre et contrôle. Il se compose d'au moins 9 membres, renouvelables par tiers chaque année.

Article 15:

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois sur convocation du Président ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 16:

Le Conseil d'Administration:

- Adopte les procès-verbaux du Conseil précédent,
- fixe le siège de l'Association,
- décide de l'achat des immeubles, de les aliéner, de constituer des hypothèques, de signer les baux et faire des locations ou conversions nécessaires,
- gère les biens et intérêts de l'Association, reçoit les fonds, détermine leur emploi, fixe les dépenses et les règlements,
- élit les membres du Bureau.

Article 17:

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, à main levée ou au scrutin secret, un bureau composé d'au moins:

- Un Président,
- deux Vice-Présidents,
- un Secrétaire,
- un Trésorier,
- un Trésorier adjoint .

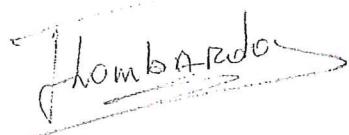
Article 18:

Le Bureau assure la gestion courante et prend les décisions qui seront soumises au prochain Conseil d'Administration pour approbation.

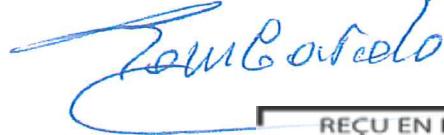
Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et exécute ses décisions. Il conseille et contrôle le Président.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban le 07/11/2007, suite à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 octobre 2007.

*La secrétaire,
Josiane LOMBARDO*



*Le Président
Max LOMBARDO*



STATUTS DE L'AGC

(Huitième édition annule et remplace l'édition du 7 novembre 2007)

Article 1 NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : Association pour la Gestion du Cinématographe (A.G.C.)

Article 2 OBJECT

Cette association, à durée illimitée, a pour but d'assurer la gestion et l'animation culturelle du complexe cinématographique « Le Cinématographe » situé au sein du centre culturel Simone Signoret route nationale à Château-Arnoux Saint-Auban. Elle peut le cas échéant prendre en charge la programmation et la gestion d'autres cinémas.

Article 3 SIEGE

Le siège social est fixé au « CINEMATOGRAPHE » route nationale 96 04160 Château-Arnoux Saint-Auban.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 MEMBRES - ADHÉSIONS - COTISATIONS

L'association se compose des membres fondateurs, des personnes morales et physiques intéressées par l'activité cinématographique.

Les membres actifs ou adhérents sont : Les personnes ayant acquitté leur cotisation. Les membres d'honneur sont : des personnes élues par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Article 5 RADIATION

La qualité de membre se perd : - Par démission - Par décès - Par radiation, soit pour non-paiement de la cotisation d'adhésion annuelle, soit pour non-respect des statuts. La radiation est prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu et pouvant faire appel devant l'assemblée générale qui statue en dernier ressort.

Article 6 RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations annuelles.
- les subventions de l'État, du département, de la région, de la communauté d'agglomérations dont nous dépendons, ainsi que toutes les subventions publiques et privées.
- Les recettes des prestations fournies par l'association, liées à l'activité cinéma (recettes guichet, locations de salles, activités de programmation pour d'autres cinémas, prestations de services, ventes diverses, etc.) *dont à Meurin*
- Les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association,
- Les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- Et toutes autres activités connexes se rapportant à l'objet social.

Article 7 COMPTABILITÉ

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et une comptabilité commerciale.

Article 8 ASSEMBLÉE GENERALE 1

L'assemblée générale est constituée par la réunion de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Tout membre de l'association qui ne peut être présent à l'assemblée générale, peut s'y faire représenter par un autre membre auquel il donne procuration écrite. Chaque membre présent peut avoir au maximum deux procurations nominatives. Elles peuvent être données par voie numérique et support papier. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés sauf dans les cas prévus à l'article 9.

Article 9 ASSEMBLÉE GENERALE 2

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés dans les cas suivants :

- Modification des statuts
- Dissolution de l'association

Les votes ont lieu à main levée, sauf dans le cas où un membre de l'association demande le vote à bulletin secret.

Article 10 ASSEMBLÉE GENERALE 3

L'assemblée générale se réunit en assemblée ordinaire une fois par an à la date fixée par le président. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations, il est fixé par le conseil d'administration.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 11 ASSEMBLÉE GENERALE 4

L'assemblée générale :

- adopte ou modifie le procès-verbal de l'assemblée générale précédente,
- entend les rapport moral d'activité et financier, les discute, les adopte ou les modifie,
- fixe les objectifs de l'association pour l'année en cours,
- vote le budget,
- renouvelle chaque année les membres sortants du conseil d'administration,
- délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour ou déposées sur le bureau avant la séance.

Article 12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Assemblée générale extraordinaire

Si besoin et ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Elle peut décider de la dissolution de l'association et de la modification des statuts.

Article 13 DISSOLUTION

Dissolution.

En cas de dissolution forcée par les 2/3 au moins des membres de l'assemblée générale, un liquidateur nommé par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Article 14 CONSEIL D'ADMINISTRATION 1

Le conseil d'administration administre et contrôle. Il se compose d'au moins 9 membres renouvelable par tiers chaque année, et au maximum 18. Chaque membre est élu pour une durée de 3 ans. Le renouvellement de chaque membre est lié à la date anniversaire de sa première élection au sein du conseil d'administration.

Article 15 CONSEIL D'ADMINISTRATION 2

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les 6 mois sur convocation du président ou sur la demande d'au moins 1/3 de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. En cas d'absence du président, il peut être représenté par le vice-président.

Article 16 CONSEIL D'ADMINISTRATION 3

Le conseil d'administration :

- adopte les procès-verbaux du conseil précédent,
- gère les biens et intérêts de l'association, reçoit les fonds, détermine leur emploi, fixe les dépenses et les règlements,
- élit les membres du bureau.

Article 17 CONSEIL D'ADMINISTRATION 4

Suspension /Radiation

Il est précisé que le conseil d'administration peut décider, dans le cas d'une faute grave, de la suspension d'un membre, voire d'une radiation définitive.

Dans tous les cas de suspension ou de radiation, l'adhérent sera reçu et entendu par le Conseil d'Administration. La décision motivée à effet immédiat sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée, dans un délai de huit jours et une information sera donnée aux adhérents lors de la plus proche Assemblée Générale.

Il est précisé que les membres démissionnaires de l'association ou radiés perdent leurs droits de membres.

Ces radiations ou suspensions pourront être prononcées pour les motifs suivants, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Non-respect des Statuts
- Préjudice porté aux intérêts moraux et matériels de l'association ou motifs graves tels que : propos insultants, calomnieux, agressifs à l'égard d'un ou plusieurs membres de l'Association et des salariés.
- Comportement non conforme à l'éthique de l'association.

Article 18 BUREAU 1

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres à main levée ou au scrutin secret un bureau composé d'au moins :

- 1 président
- 1 vice-président
- 1 secrétaire
- 1 trésorier

Article 19 BUREAU 2

Mission

Le bureau assure la gestion courante et prend les décisions qui seront soumises au prochain conseil d'administration pour approbation. Il prépare les réunions du conseil d'administration et exécute ses décisions. Le président peut occasionnellement inviter un membre du conseil d'administration à assister à une réunion de bureau.

Article 20 LE PRÉSIDENT

Mission

- Représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, à moins que le conseil n'ait choisi à cet effet parmi ses membres ou en dehors, un représentant légal,
- Préside l'assemblée générale et présente un bilan dit moral,
- Est responsable de l'activité du bureau et du conseil d'administration. Il décide, en concertation avec le bureau, de l'ordre du jour de ces instances et en dirige les réunions. En cas d'Empêchement, le vice-président peut le suppléer,
- peut ester en justice avec l'autorisation du conseil d'administration il y a une délibération spécifique,
- Exerce des responsabilités d'employeur à l'égard des personnes salariées par l'association,

Chaque année il adresse aux partenaires institutionnels :

- le rapport moral,
- les comptes financiers de l'année écoulée,
- le rapport d'activité de l'année écoulée,
- le projet d'activité et le budget prévisionnel de l'année N +1.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-004-200067437-20251210-31_10122025

Article 21 ADHERENTS - BENEVOLES

Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent devenir bénévole sur un engagement d'une année.

Missions : ils participent à l'accueil et au transport* des invités (réaliseurs, acteurs, intervenants), ils proposent et montent des projets cinéma avec l'équipe du Cinématographe (Ciné-club par exemple), ils aident en caisse confiserie, nettoyage et entretien des salles, contrôle des billets en cas de besoin.

Les adhérents bénévoles seront assurés au sein du cinéma.

Les jeunes de plus de 16 ans peuvent adhérer et devenir bénévole sur autorisation parentale.

**Les frais kilométriques engagés seront remboursés par l'AGC pour tout déplacement d'un bénévole.*

Fait à Château-Arnoux St Auban le 07/06/2025, suite à l'Assemblée Générale extraordinaire le 7 juin 2025.

La secrétaire,
Isabelle Gendron

Le président,
Francis Andréani